



Convocation :..... 02.02.2021	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 02.02.2021	(présents..... 7
	(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 FÉVRIER 2021 À 18H

N° 2021/2

Objet : Attribution de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Christophe TESTAS, Michel BENOIT, Didier HOULES.

Secrétaire :

Mme Catherine DURAND

Assistaient également à la réunion :

Mme Isabelle JURY, membre suppléant

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations – Thémelia

M. Lilian CESCO, ETB

M. Jean-Michel TALAVERA, Directeur INTECH Sud

Délibération n°2021/2

Attribution de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT

Le Président ayant exposé,

Dans le cadre de l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT Paul Sabatier à Castres, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 11 décembre 2020 dans le respect du code de la commande publique. La remise des offres était fixée au 26 janvier 2021.

Il est proposé au Comité Syndical

- de prendre connaissance du résultat de cette consultation et de l'analyse des offres,
- de se prononcer sur l'attribution des marchés de travaux.

Vu la délibération du 29 janvier 2015 approuvant la maquette financière du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020,

Vu la délibération du 25 octobre 2018 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et le Syndicat mixte,

Vu la délibération du 19 novembre 2020 approuvant le dossier Avant-Projet Définitif,

Vu la délibération du 19 novembre 2020 approuvant la prise en compte de la DSIL allouée à l'opération,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en séance par la Société Thémélia, mandataire et le groupement Alliage, maître d'œuvre,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- d'attribuer les marchés comme suit :

- lot n° 01	MASSOL	pour un montant total de	8 858.50 €HT
- lot n° 02	BOURDARIOS	pour un montant total de	234 659.00 €HT
- lot n° 03	GASTON	pour un montant total de	172 047.67 €HT
- lot n° 05	BORIES	pour un montant total de	116 053.90 €HT
- lot n° 06	EPE	pour un montant total de	569 969.46 €HT
- lot n° 07	LABASTERE	pour un montant total de	128 907.00 €HT
- lot n° 08	FLAGEAT	pour un montant total de	122 080.86 €HT
- lot n° 09	TRUJILLO	pour un montant total de	219 790.39 €HT
- lot n° 10	AJC CARRELAGE	pour un montant total de	54 202 10 €HT
- lot n° 11	URIA	pour un montant total de	48 711.02 €HT
- lot n° 12	LACOMBE	pour un montant total de	64 699.08 €HT
- lot n° 13	CARCELLES	pour un montant total de	468 591.04 €HT
- lot n° 14	AET	pour un montant total de	193 235.11 €HT

- lot n° 15	DELAGRAVE	pour un montant total de	273 744.07 €HT
- lot n° 16	MGC	pour un montant total de	72 843.00 €HT
- lot n° 17	SAULIERE	pour un montant total de	17 666.92 €HT

- d'engager la tranche optionnelle 2 : complément remplacement couverture du pôle chimie, à hauteur de 155 554,54 €, incluse dans le lot n°6,

- de surseoir à la réalisation de la tranche optionnelle 1 : reprise du voile architectural,

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier,

- de charger la Société Thémélia, dans le cadre de son mandat, de la mise en œuvre de l'attribution des marchés de travaux comme indiqué ci-dessus et d'autoriser Madame Valérie LAUMOND, Directrice générale de Thémélia, ou à défaut, dans le cadre des délégations de signature qui leur ont été consenties, ses collaborateurs, à signer les marchés de travaux correspondants au nom et pour le compte du Syndicat Mixte.

Fait et délibéré à Castres, le 11 février 2021

Pour extrait conforme

Le Président,

Arnaud BOUSQUET

